



-
- branche öffentliche verwaltung
branche administration publique
ramo amministrazione pubblica
- ## Profils
- Les deux profils (profil B/profil E) ne se différencient que dans la formation en école.
 - Les entreprises formatrices déterminent le profil lors de la conclusion du contrat d'apprentissage.
 - Le règlement de promotion de l'école professionnelle (Orfo, art. 17) peut entraîner un changement de profil (*promotion semestrielle*)
 - Dénomination professionnelle des deux profils :
« Employée de commerce CFC/Employé de commerce CFC »
- Formation pour formateurs des stagiaires/apprentis employés de commerce
© Branche Öffentliche Verwaltung / Administration publique / Amministrazione pubblica